

1	
TR.	
I.S.	To
FIN.	To
AGR.	
ENE.	all
R.D.	
ADM.	
MES S.A.	

SG(82) D/5287

TELEX HEBDOMADAIRE NR 80 DU 7.04.82 DESTINE A L'ENSEMBLE DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET BUREAUX DE PRESSE ET D'INFORMATION INDEPENDANTS DANS LES PAYS TIERS.

1. INTRODUCTION

PAR SUITE DE L'EMPECHEMENT DU CHEF DE DELEGATION BRITANNIQUE, LE CONSEIL 'AFFAIRES GENERALES' QUI DEVAIT TRAITER DES PROBLEMES DU MANDAT DU 30 MAI A ETE ANNULE?

LES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES CONSACRERONT LA JOURNEE DU 27 AVRIL A CES PROBLEMES, LA JOURNEE DU 26 ETANT RESERVEE A L'ORDRE DU JOUR NORMAL DE LA SESSION 'AFFAIRES GENERALES' QUI TRAITERA, ENTRE AUTRES DE LA PREPARATION DU CONSEIL DES MINISTRES ACP-CEE DE LIBREVILLE (23/14 MAI).

2. AFFAIRES INTERIEURES

2.1. CONSEIL 'AGRICULTURE' (31 MARS/2 AVRIL)

APRES TROIS JOURNEES D'ACTIVITE INTENSE SELON LE SCHEMA CLASSIQUE DES MARATHONS ANNUELS, LE CONSEIL S'EST SEPRE VENDREDI SOIR SANS CONCLUSION ET SE REUNIRA A NOUVEAU DU 20 AU 22 AVRIL A LUXEMBOURG.

A LA FIN DE CETTE SESSION, LA PRESIDENCE A DISTINGUE CINQ DOMAINES OU SUBSISTENT DES PROBLEMES MAJEURS :

- LE NIVEAU DES PRIX, QUI NE PARAIT POURTANT PAS CONSTITUER LA PRINCIPALE DIFFICULTE
- LES MESURES AGRI-MONETAIRES
- LA MODULATION DU PRELEVEMENT DE CO-RESPONSABILITE DANS LE SECTEUR DU LAIT
- LA LIAISON ENTRE LE PAQUET 'PRIX' ET LE DOSSIER DE L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE
- LE PROBLEME DE L'INFLATION DANS CERTAINS ETATS MEMBRES.

LA DUREE DES CAMPAGNES A ETE PROLONGEE JUSQU'AU 26 AVRIL DANS LES SECTEURS DU LAIT, DES VIANDES BOVINE ET OVINE ET DES FOURRAGES SECHES.

2.2. ONZIEME RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

LA COMMISSION A ADOPTE LE 19 MARS SON ONZIEME RAPPORT 'CONCURRENCE' (1981), DANS LEQUEL ELLE INSISTE PARTICULIEREMENT SUR LES AIDES D'ETAT, NOTAMMENT DANS LES SECTEURS EN CRISE. EN CE QUI CONCERNE LA NATIONALISATION DE SECTEURS ECONOMIQUES, ELLE A ADOPTE UNE POSITION DE NEUTRALITE DE PRINCIPE DANS LA MESURE OU LE COMPORTEMENT DES ENTREPRISES NE PROVOQUE PAS DE DISTORSIONS DE CONCURRENCE.

2.3. RENFORCEMENT DU MARCHE INTERIEUR

LE PARLEMENT A ADOPTE LE 26 MARS UNE RESOLUTION SUR L'OUVERTURE DES FRONTIERES INTERIEURES DE LA COMMUNAUTE, PRINCIPALEMENT EN CE QUI CONCERNE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES. EN OUTRE, LE PARLEMENT EUROPEEN INVITE LE CONSEIL ET LA COMMISSION A SOUMETTRE CE PROBLEME AU PROCHAIN CONSEIL EUROPEEN.

LA COMMISSION A DECIDE, AFIN DE DONNER UNE SUITE AUX ORIENTATIONS DEGAGEES PAR LE CONSEIL EUROPEEN EN JUIN DERNIER AINSI QUE PAR LA COMMISSION ELLE-MEME EN OCTOBRE DERNIER, DE CREER UNE 'TASK FORCE' POUR ELABORER DES PROPOSITIONS CONCRETES EN MATIERE DE RENFORCEMENT DU MARCHE INTERIEUR.

3. ELARGISSEMENT

3.1. PORTUGAL : REGIME COMMERCIAL

LA COMMISSION A TRANSMIS AU CONSEIL UNE RECOMMANDATION EN VUE DE L'OUVERTURE DE NEGOTIATIONS AVEC LE PORTUGAL POUR LA NEGOCIATION D'UN NOUVEAU PROTOCOLE SUR LES REGIMES APPLICABLES AUX IMPORTATIONS AU PORTUGAL A PARTIR DU 1ER JANVIER 1983. (L'ACTUEL PROTOCOLE COMPLEMENTAIRE PREVOIT NOTAMMENT UN 'GEL TARIFAIRE' DE DEUX ANS ET PERMET AU PORTUGAL D'AUGMENTER OU DE RETABLIR CERTAINS DROITS EN FAVEUR DES INDUSTRIES NAISSANTES). COMPTE TENU DES EFFORTS QUE DEPLOIE ET QUE COMPTE ENCORE DEPLOYER LE PORTUGAL, LA COMMISSION ESTIME QUE, SOUS

Global Telegram

Global Telegram

432

RESERVE DE CERTAINS JUSTEMENTS INSPIRES PAR L'EXPERIENCE DE CES DEUX DERNIERES ANNEES, LA COMMUNAUTE DEVRAIT TEMOIGNER DE COMPREHENSION A L'EGARD DES DEMANDES DE PROROGATION PRESENTEES PAR LE GOUVERNEMENT PORTUGAIS

3.2. PORTUGAL ; NEGOCIATIONS D'ADHESION

LORS DE LA 11EME SESSION AU NIVEAU DES SUPPLEANTS, LE 2 AVRIL, LA CONFERENCE A ENTENDU DES COMMUNICATIONS DU PORTUGAL SUR :

- L'UNION DOUANIERE ET LA LIBRE CIRCULATION DES MARCHANDISES DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL (EN LIAISON AVEC LE REGIME COMMERCIAL CI-DESSUS)
- LES RELATIONS EXTERIEURES (MESURES TRANSITOIRES POUR LES REGIMES COMMUNS A L'IMPORTATION, LES ACCORDS PREFERENTIELS DE LA COMMUNAUTE).

LA PROCHAINE CONFERENCE AU NIVEAU MINISTERIEL SE TIENDRA LE 26 AVRIL A LUXEMBOURG.

4. RELATIONS EXTERIEURES

4.1. ILES FALKLAND

THE PRESIDENCY, ON BEHALF OF THE TEN, ISSUED, FRIDAY 2 APRIL THE FOLLOWING DECLARATION :

"THE FOREIGN MINISTERS OF THE TEN CONDEMN THE ARMED INTERVENTION IN THE FALKLAND ISLANDS BY THE GOVERNMENT OF ARGENTINA IN DEFIANCE OF THE STATEMENT ISSUED ON 1 APRIL BY THE PRESIDENT OF THE SECURITY COUNCIL OF THE UNITED NATIONS, WHICH REMAINS SEIZED OF THE QUESTION. "THEY URGENTLY APPEAL TO THE GOVERNMENT OF ARGENTINA TO WITHDRAW ITS FORCES IMMEDIATELY AND TO ADHERE TO THE APPEAL OF THE UNITED NATIONS SECURITY COUNCIL TO REFRAIN FROM THE USE OF FORCE AND TO CONTINUE THE SEARCH FOR A DIPLOMATIC SOLUTION".

DE SON COTE, LA COMMISSION A CONDAMNE MARDI L'INTERVENTION ARMEE DE L'ARGENTINE CONTRE UN TERRITOIRE BRITANNIQUE LIE A LA COMMUNAUTE, INTERVENTION ENGAGEE EN VIOLATION DU DROIT INTERNATIONAL ET DES DROITS DES HABITANTS DES ILES FALKLAND. LA COMMISSION EXPRIME SA SOLIDARITE AVEC LE ROYAUME-UNI. ELLE LANCE UN PRESSANT APPEL AU GOUVERNEMENT ARGENTIN POUR QU'IL SE CONFORME A LA RESOLUTION DU CONSEIL DE SECURITE, LUI ENJOIGNANT DE RETIRER SES TROUPES DES ILES ET DE POURSUIVRE LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION DIPLOMATIQUE. ELLE EXPRIME L'ESPOIR QUE L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS JOINDRA SES EFFORTS A CEUX DES NATIONS-UNIES POUR FAIRE PREVALOIR, PAR VOIE DIPLOMATIQUE, UNE SOLUTION CONFORME AU DROIT. LA COMMISSION POURSUIT ACTUELLEMENT, EN CONTACT ETROIT AVEC LES REPRESENTANTS PERMANENTS, L'EXAMEN DES MESURES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES ENVISAGEES PAR LE ROYAUME A L'EGARD DE L'ARGENTINE?

COMPTE TENU DE SES RESPONSABILITES, NOTAMMENT EN MATIERE DE POLITIQUE COMMERCIALE ET DE POLITIQUE AGRICOLE ET DE L'EXAMEN AUQUEL ELLE VIENT DE PROCEDER DES BASES JURIDIQUES PERMETTANT A LA COMMUNAUTE D'AGIR DANS CES DOMAINES, LA COMMISSION S'ATTACHERA A TRADUIRE CONCRETEMENT DANS LES PLUS BREFS DELAIS, LA SOLIDARITE MANIFESTEE PAR LES DIX AU ROYAUME-UNI.

4.2. TURQUIE

LE CONSEIL D'ASSOCIATION CEE/TURQUIE S'EST REUNI LE 2 AVRIL, A BRUXELLES, POUR ESSAYER DE TROUVER UNE SOLUTION MUTUELLEMENT ACCEPTABLE DEVANT PRENDRE LE RELAIS DU DROIT ANTI-DUMPING PROVISOIRE DE 16-0/0 ETABLI LE 3 DECEMBRE 1981 PAR LA COMMUNAUTE, A L'IMPORTATION DE CERTAINS FIBES DE COTON, ORIGINAIRES DE TURQUIE. MALGRE LES NOMBREUX EFFORTS DEPLOYES PAR LA COMMUNAUTE EN VUE DE PARVENIR A UN ARRANGEMENT DE PRIX MINIMA, LE CONSEIL D'ASSOCIATION N'A PU QUE CONSTATER L'ECHEC DES POURPARLERS. DANS CES CONDITIONS, LA COMMUNAUTE A PRIS LA DECISION D'INSTITUER UN DROIT ANTI-DUMPING DEFINITIF DE 12-0/0 APPLICABLE A PARTIR DU 3 AVRIL 1982. LES AUTORITES TURQUES, PAR AILLEURS, ONT INFORME LE CONSEIL D'ASSOCIATION DE L'INSTAURATION D'UNE TAXE DE 15-0/0 DEVANT FRAPPER, A PARTIR DU 4 AVRIL, CERTAINS PRODUITS SIDERURGICIQUES D'ORIGINE COMMUNAUTAIRE. CETTE MESURE, CONSIDEREE COMME UNE MESURE DE RETORSION, PARAIT INCOMPATIBLE AVEC LES ENGAGEMENTS SOUSCRITS PAR LA TURQUIE TANT AU TITRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION QUE DU GATT.

DELEGATION EXTERIEURE ET BUREAU DE PRESSE DE LA COMMISSION
TELEX HEDOKWADIKR MB 80 00 1.4.82 DE 11H 47. P. 15/12/82
20(85) 012581

REF: MB: 22383-2088 15/12

REF: 19:33 8-04-82 000022300 - 000021000

V: 010001 C.2. - MACHINON

4.3. MANIOC ET CORN GLUTEN FEED

DANS LE CADRE D'UN ENSEMBLE DE MESURE PROPOSEES AU CONSEIL EN VUE D'UN ASSAINISSEMENT DU MARCHÉ DES CÉREALES, LA COMMISSION A ADOPTÉ EN VUE D'UNE MEILLEURE STABILISATION DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS DE REMPLACEMENT DES CÉREALES LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- POUR LE MANIOC : UNE PROPOSITION AU CONSEIL CONCERNANT LA CONCLUSION D'UN ACCORD ENTRE LA COMMUNAUTÉ ET L'INDONÉSIE DANS SA QUALITÉ DE PRINCIPAL FOURNISSEUR DE MANIOC DU GATT, PERMETTANT L'ÉTABLISSEMENT DE CONTINGENTS TARIFAIRES POUR LES IMPORTATIONS DE MANIOC ET DE PRODUITS SIMILAIRES. EN CAS D'APPROBATION PAR LE CONSEIL, LES IMPORTATIONS AU TAUX DE 6-0/0 POURRONT ATTEINDRE EN 1982 UNE QUANTITÉ DE L'ORDRE DE 6 MILLIONS DE TONNES DONT 5 MILLIONS DE TONNES EN PROVENANCE DE THAÏLANDE, 500.000 DE L'INDONÉSIE, 90.000 D'AUTRES PAYS DU GATT ET 370.000 TONNES DE LA CHINE, SANS PRÉJUDICE DES AUTRES PROVENANCES. (LA QUANTITÉ PRÉVUE POUR LA THAÏLANDE EST CELLE PRÉVUE DANS LE PROJET D'ACCORD BILATÉRAL).

LES CONTINGENTS TARIFAIRES POUR LES ANNÉES 1983 ET SUIVANTES SERONT FIXÉS ANNUELLEMENT.

- POUR LE CORN GLUTEN FEED, UNE PROPOSITION DEMANDANT L'AUTORISATION D'OUVRIER DES NÉGOCIATIONS ET CONSULTATIONS AVEC LES PARTIES CONTRACTANTES DÉTENANT DES DROITS EN VERTU D'UNE SUSPENSION PARTIELLE ET TEMPORAIRE DE LA CONCESSION TARIFAIRE CONSOLIDÉE AU GATT RELATIVE AUX RÉSIDUS DE L'AMIDONNERIE DE MAÏS.

4.4. ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CAOUTCHOUC.

POSTULANT L'ACCOMPLISSEMENT DES PROCÉDURES DE RATIFICATION PAR L'ITALIE POUR LE 14 AVRIL, LE CONSEIL A ADOPTÉ LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES POUR CONCLURE L'ACCORD AU NOM DE LA COMMUNAUTÉ ET DÉPOSER DANS LES DÉLAIS LES INSTRUMENTS DE RATIFICATION.

5. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET DIVERSES.

LA COMMISSION A EU LA SEMAINE DERNIÈRE UN INTÉRESSANT DÉBAT SUR LE PROJET D'UNION EUROPÉENNE, C'EST À DIRE LE PROJET D'ACTE EUROPÉEN PRÉSENTÉ L'ANNÉE DERNIÈRE PAR LES MINISTRES GENSCHER ET COLOMBO POUR RELANCER LES ASPECTS POLITIQUES DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE. LA COMMISSION, QUI SOUTIENS POLITIQUEMENT LE PROJET EN A EXAMINÉ EN DÉTAIL DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS, AVEC LA DOUBLE PRÉOCCUPATION DE RENFORCER L'IMPACT POLITIQUE DE L'INITIATIVE DES DEUX MINISTRES ET DE RECTIFIER CERTAINS DE SES ÉLÉMENTS QUI AURAIENT PU AFFECTER LE FONCTIONNEMENT NORMAL DU SYSTÈME COMMUNAUTAIRE. LE REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION (JEAN DURIEUX, CHEF DE CABINET DU PRÉSIDENT THORN) PARTICIPE ACTIVEMENT AUX TRAVAUX DU GROUPE PRÉSIDÉ PAR L'AMBASSADEUR DE SCHOUTHEETE QUI A ÉTÉ CHARGÉ PAR LE CONSEIL DE PRÉPARER SES PROCHAINES DÉLIBÉRATIONS SUR LE PROJET D'ACTE EUROPÉEN.

E. NOEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, COMEUR

REMI Global Telegram

REMI Global Telegram

gram

REMI Global Telegram

REMI Global Telegram